septembre 2019

Les vêtements contre les intempéries et le froid

Accueil / BBI / Produits / Vêtements de protection

Le marché garde la tête froide

Bien inscrits dans les gammes de vêtements de travail, les vêtements de protection contre les intempéries et le froid subissent des fluctuations selon les années, en fonction de conditions climatiques de moins en moins prévisibles. Dans ce contexte, la demande évolue, privilégiant de plus en plus les vêtements polyvalents et la technique du multi-couches, des solutions qui permettent de couvrir l'ensemble de la saison. Pour le distributeur, ce type de vêtements est également l'opportunité de parler technicité, bien-être et confort à leurs clients.

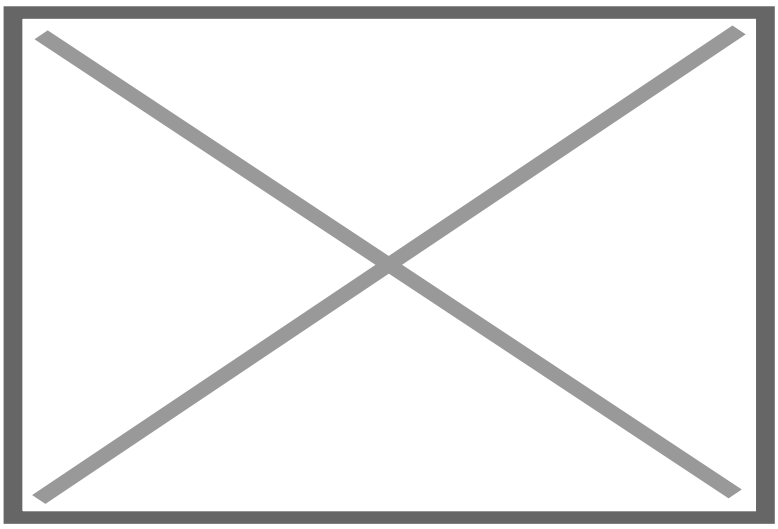

Les températures torrides de l'été 2019 sont à peine estompées que, déjà, la rentrée de septembre et la perspective de l'arrivée de l'automne avec ses journées moins longues et ses températures plus fraîches signent un changement de tenue pour les travailleurs, notamment ceux qui travaillent à l'extérieur ou sur des chantiers ouverts à tous vents (BTP, espaces verts, forestiers et maraîchers, agriculture, transports, logistique, énergie...).

Le travail dans des conditions climatiques plus rudes est effectivement synonyme de risque professionnel. Les spécialistes rappellent que d'une part, la déperdition thermique du salarié est supérieure à celle observée habituellement dans son environnement de travail et que d'autre part, des sols glissants, le contact avec des surfaces froides, la perte de dextérité ainsi qu'une pénibilité et une fatigue accentuées à cause de l'augmentation de la dépense énergétique pour maintenir la température du corps à 37°C, peuvent générer des accidents et influer sur la qualité du travail. Ainsi, conformément à l'article R4321-1 du Code du Travail, l'employeur a pour obligation d'adapter les tenues de ses équipes aux conditions météorologiques, qu'il s'agisse d'une exposition au vent, à l'humidité et au froid.

Certes, chaque individu ressent différemment le froid, rendant difficile la détermination d'un seuil de température, d'autant que le vent et l'humidité amplifient la perception de baisses des températures. Néanmoins, généralement, les experts estiment que les salariés travaillent en ambiance froide dès que la température est inférieure à 5°C et en ambiance de froid excessif lorsque la température atteint les -25°C, sachant que les problématiques liées aux froids industriels ne sont pas abordées dans ce dossier.

Une saisonnalité qui s'estompe

Les vêtements de travail contre les intempéries (pluie, vent, froid) sont donc aujourd'hui entrés dans les mœurs pouvant représenter selon les fournisseurs jusqu'à 25 à 30% des volumes des ventes. En valeur, leur poids est plus conséquent, compte tenu de la technicité des matériaux utilisés, empruntés souvent à d'autres secteurs comme le sport, l'armée et les activités de haute montagne. Si les vêtements de travail classiques sont utilisés quotidiennement, cette catégorie d'équipement se concentre toutefois sur une période plus courte dans l'année, généralement donc entre fin septembre et fin février, la dynamique des ventes fluctuant par

ailleurs en fonction de la rudesse des conditions météorologiques.

Force est de constater que la faible envergure des deux derniers hivers n'a pas particulièrement stimulé les achats, même si les dotations contribuent à lisser les ventes, les gestionnaires EPI bouclant leurs commandes de vêtements intempéries en avril-mai de la saison d'avant. Les évolutions climatiques se répercutent évidemment sur ce marché, générant une transformation des habitudes. Il y a quelques années, le phénomène des pré-saisons permettait de maîtriser les contraintes liées à ces produits fabriqués au loin et nécessitant vingt-quatre à trente semaines de mise à disposition. Facile, le temps se dégradait dès septembre-début octobre et l'hiver se terminait au plus tard début mars. Les ventes se déroulaient donc entre septembre et février avec les mêmes quantités par mois. Aujourd'hui, des pics sont plutôt observés en octobre-novembre et en janvier-février. Mais à un septembre et octobre parfois encore ensoleillés, peut effectivement succéder en novembre un épisode neigeux, et plus grand chose ensuite, à moins qu'une vague pluvieuse nous fasse l'honneur fin mai, voire en juin. Et l'année d'après, le temps en décide autrement.

L'exercice de prévisions devient donc de plus en plus délicat, complexifiant la gestion de ce rayon, dont les produits doivent de toute façon être en place dès la mi-septembre. Ce qui suppose une immobilisation financière importante pour le distributeur, sans avoir forcément la rotation attendue en retour. D'où d'ailleurs des opérations commerciales en début de saison, pour faire démarrer les ventes. Toutefois, les distributeurs ne sont pas à l'abri de flux de demandes soudains, en cas de pluies incessantes ou de froid subit. Ce qui exige de la part des fournisseurs de stocker ces gammes pour répondre à des demandes parfois ponctuelles.

Le vêtement polyvalent plébiscité

Certes, il n'est pas question, de se poser la question du recours ou pas à un vêtement de protection contre les intempéries, le climat de nos contrées tempérées imposant toujours sur une bonne partie de l'année de se mettre au diapason d'un temps moins favorable. Toutefois, les évolutions climatiques en cours provoquent l'émergence de plusieurs tendances sur le marché, répondant aux attentes de professionnels désireux de s'engager le moins possible.

Ainsi, le vêtement de pluie, normé EN343, et le vêtement froid, normé EN 14058 (pour les froids entre –5°C et +5°C) et EN 342 (pour les températures inférieures à -5°C), tendent à être moins plébiscités au profit de tenues arborant les deux normes, permettant de couvrir toute la période automne-hiver. Sauf lorsque l'utilisateur est confronté à un environnement auquel il fait souvent face. Ainsi, les spécialistes mettent en avant la performance supérieure, en termes de respirabilité et d'étanchéité des produits dédiés EN 343 dans des conditions d'humidité importantes.

Dans cette logique d'adaptation, la possibilité de bénéficier d'un ensemble de solutions en un seul produit monte en puissance. Même s'ils ne représentent pas le gros des volumes, les produits 3 ou 4 en 1 sont en plein développement. La parka assure alors une protection extérieure pluie, se dote d'une doublure amovible offrant une protection thermique, avec des manches qui peuvent se retirer pour laisser place à un gilet, etc. Ces vêtements polyvalents permettent d'apporter une réponse au marché, quelle que soit la météorologie, avec des rotations donc plus élevées.

Par ailleurs, fidèles à l'esprit du multi-couches, les vêtements s'associent entre eux, la parka pouvant se combiner à une veste softshell ou polaire, ou à un gilet. Pour le travailleur, c'est l'assurance de garder une liberté de mouvement et du confort, sans ressembler à un bibendum à cause de la superposition de vêtements non conçus à cet effet. Souple, légère, imperméable et coupe-vent, la softshell, reconnue pour ses caractéristiques, est l'une des grandes gagnantes de cette évolution, pouvant protéger contre le brouillard avec des pluies fines ou lorsque le temps est un peu frais. Elle fait aussi figure de vêtement acheté annuellement par l'entreprise, lorsque l'employeur ne souhaite pas renouveler la parka chaque année. Quant au gilet, qui suscite un engouement particulier sur le marché français, il permet de garder le corps au chaud, lorsque le thermomètre descend.

Ce principe des couches fait un autre grand gagnant : le sous-vêtement dont les ventes sont en plein essor. Il officie en première couche, celle qui est près du corps. Sa matière, souvent à base de polyester, permet d'évacuer l'humidité naturelle du corps et de sécher rapidement. Les sous-vêtements fournissent également aux entreprises l'opportunité de proposer à leurs salariés une solution thermique en mesure de compenser un une baisse des températures, notamment lorsqu'ils sont confrontés à une vague de froid imprévue.

Le haut privilégié

La pièce incontournable reste donc la parka, dans l'idéal avec une doublure amovible, les ventes de parkas à doublure fixe faisant, elles, aujourd'hui, plutôt partie des produits basiques. Sans oublier donc la softshell qui, elle, se porte toute l'année.

Le pantalon, doublé ou en softshell par exemple, est réservé principalement aux zones géographiques soumises à de la pluie ou du froid importants. Il permet d'avoir un ensemble déperlant avec une bonne respirabilité et un indice de chaleur qui peut être intéressant pour ceux qui travaillent en position statique. Le pantalon est en général pris dans une taille supérieure pour être porté au dessus d'un autre pantalon. Le bas des jambes peut être réglable avec des options d'ouverture pour s'adapter facilement aux chaussures ou aux bottes. La présence d'une ceinture élastique favorise un bon ajustement à la taille.

Au niveau des caractéristiques du vêtement extérieur, de grands standards se retrouvent dans la plupart des gammes, à commencer par la capuche, parfois détachable, ajustable et suffisamment large pour permettre le port d'autres EPI comme les coquilles anti-bruit ou le casque. A noter que dans certains secteurs, comme le ferroviaire, la capuche, qui réduit le champ de vision, n'est pas autorisée. Le col tempête, avec polaire intérieure, qui monte jusqu'aux oreilles et au menton est également apprécié. Le dos de la veste peut être allongé pour éviter que le froid rentre. Le bas est réglable pour empêcher là encore l'introduction de l'humidité et du froid, de même que l'extrémité des manches qui se terminent parfois par des poignets en néoprène retenant la chaleur même lorsqu'ils sont mouillés. Les manches sont parfois équipées d'un passe-pouce.

La tendance est également favorable à la multiplication des poches, avec rabats et glissières étanches, permettant de ranger des outils et de garder à l'abri de l'humidité portefeuille ou autre smartphone.

Par ailleurs, officiant souvent dans des conditions de luminosité réduite, les vêtements intempéries intègrent parfois des détails réfléchissants, non normés, ou deviennent des vêtements haute-visibilité, certifiés EN 20471, solution privilégiée notamment dans le BTP.

Des compétences spécifiques

Si le vêtement de protection contre les intempéries fait pleinement partie du vêtement de travail, cette catégorie requiert des compétences bien spécifiques, ne serait-ce que pour l'assemblage des pièces de tissu techniques avec la mise en œuvre de coutures étanchées, souvent thermo-soudées. Un savoir-faire qui n'a rien à voir avec celui de la machine à coudre. Ce marché est d'ailleurs investi par des acteurs spécialisés ainsi que par des marques généralistes du secteur qui ont acquis cette expertise, en interne ou à travers des partenariats avec des fabricants spécialisés.

Du côté des matières, les tissus doivent être les plus souples et plus légers possibles, pour que le porteur puisse travailler facilement, sans se sentir engoncé et sans faire du bruit au moindre de ses mouvements.

En ce qui concerne la pluie, ainsi que l'indique la norme EN 343, la matière doit être imperméable et respirante (cf. encadré). Effectivement, une étanchéité trop importante risque de ne pas laisser au sec très longtemps le porteur ! Ce dernier ne sera pas mouillé par la pluie mais par sa propre transpiration qui, on le sait, peut être importante en plein effort ! C'est un peu ce que l'on retrouve avec le produit basique 100% PVC, que les distributeurs mettent en avant au moment de fortes pluies. Non normé, très peu respirant, ce consommable est souvent oublié au fond du camion après les dernières gouttes.

Les matières imperméables prennent souvent deux formes : l’enduction généralement sur coton-polyester (PVC, polyuréthane...), avec parfois des mélanges pour qu’elle soit moins rigide, ou l’utilisation de membranes et de matériaux spécifiques à un fabricant...

Veuillez vous identifier pour consulter la totalité de l'article.

Vous avez perdu votre n° d'abonné. N'hésitez pas à nous contacter. Valider

Vous n’avez pas de n° d'abonné ?
Abonnez-vous pour bénéficier de nos revues et l'accès à l'intégralité des articles !

S'abonner à la revue